

## Groupe de travail ministériel du 23 octobre 2014

### REVUE DES MISSIONS :

#### I. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

---

Le Conseil des ministres du 10 septembre 2014 a donné le coup d'envoi de la revue des missions. Il s'agit de réinterroger la pertinence des missions de l'Etat.

La réforme des collectivités territoriales et les objectifs de redressement budgétaire doivent conduire l'Etat, en parallèle, à ajuster ses organisations et à se poser la question des missions qu'il doit exercer, notamment dans les territoires, en veillant à l'égalité d'accès au service public de toutes les populations, à l'efficacité de son action et à la qualité de travail de ses agents.

Comme l'a rappelé le Premier Ministre le 9 octobre 2014, il s'agit de vérifier l'adéquation des missions exercées par l'Etat aux besoins et aux attentes prioritaires des citoyens, ou aux réalités des territoires.

#### 1. Au plan interministériel

La revue des missions concernera l'ensemble du **périmètre** de l'Etat : administrations à réseaux, administrations centrales et opérateurs.

Elle intègrera les attentes et les besoins des acteurs et des bénéficiaires.

**Une concertation** large doit être engagée en se concentrant sur les enjeux des ministères et en s'appuyant sur tous les travaux existants.

Un séminaire gouvernemental arrêtera en février 2015 la feuille de route du Gouvernement et de chaque ministre.

**Chaque feuille de route** fera l'objet d'une concertation, préalable au séminaire gouvernemental, et comprendra quatre chapitres :

- Les missions à garder ou à renforcer, parce que leur utilité est confirmée. Dans ce cas, l'enjeu peut être de se fixer des objectifs en termes de qualité de service et d'améliorer l'organisation, les processus, les compétences pour y parvenir, ou de rénover substantiellement leur mode de délivrance, en tirant notamment partie des opportunités offertes par le numérique ;
- Les missions à abandonner parce qu'elles ne correspondent plus aux besoins ou ont un faible impact pour leurs bénéficiaires ;
- Les missions à transférer parce qu'elles seront mieux exercées par d'autres acteurs ;
- Les missions à créer, le cas échéant, parce qu'elles répondent à de nouveaux besoins, actuellement non couverts et auxquels l'Etat est le mieux placé pour y répondre.

**Le calendrier** général de la démarche prévoit :

- L'élaboration d'une cartographie des missions dans chaque ministère en octobre ;
- Des consultations locales entre fin octobre et décembre ;
- La préparation des décisions en janvier et février 2015, sur la base :
  - d'une concertation avec les organisations syndicales, ministère par ministère,
  - et d'une concertation avec les associations d'élus ;
- Un séminaire gouvernemental en février 2015.

Un dispositif de **pilotage et de gouvernance** de la démarche est mis en place. Il comprend notamment une instance administrative de coordination constituée du comité des Secrétaires généraux. Il comprend aussi un groupe témoin de préfets, sous-préfets et chefs de service de l'Etat sur les territoires.

## **2. Au plan ministériel**

Lors du CTM du 6 octobre 2014, les ministres ont fixé **le cadre de la revue des missions pour les ministères économiques et financiers (MEF)**.

### **Discours de Michel Sapin**

[...] Je souhaite enfin réaffirmer ici ma position sur la question des missions de notre ministère. Une revue des missions a été lancée au niveau interministériel. C'est un exercice décisif pour permettre à l'Etat de rendre son action plus stratégique et plus efficace. Cet exercice sera conduit dans le respect des spécificités des ministères. A Bercy en particulier, il ne saurait conduire à une remise en cause du périmètre du ministère – je vous le dis très solennellement et pour lever toute ambiguïté. Nous sommes en charge de missions de nature régaliennes, qui sont intimement liées au fonctionnement de l'Etat et que ces missions sont vitales.

Le véritable enjeu de la revue des missions au sein de notre ministère sera donc de les réaffirmer dans leur principe, ce qui n'exclut pas bien sûr de faire évoluer, comme nous l'avons toujours fait, leurs modalités d'exercice, pour nous adapter aux attentes des usagers, au contexte économique et optimiser nos moyens.

Un cycle de concertations sera lancé par le secrétaire général qui aura pour vocation d'examiner, non pas les missions à abandonner mais les conditions et le niveau d'exercice de ces missions. Il y a en effet un véritable intérêt à discuter ensemble sur certains aspects de simplification et de procédures internes qui pèsent sur la charge de travail et qui relèvent de certains défauts d'organisation, alors que nous sommes tous convaincus que nous devons assurer, de manière efficace, un service public utile à l'usager. Il importe également de pouvoir préciser notre doctrine face aux évolutions liées à la réforme territoriale que le Gouvernement conduit et qui sera une évolution majeure. Nous pourrions évidemment poursuivre cet échange lors des questions, mais je tenais avant cela à clarifier personnellement ce point. Ce dialogue est nécessaire. L'exemple de la douane, sur lequel Christian Eckert reviendra, prouve qu'il est possible de le mener dans l'intérêt de tous. Je compte donc sur notre capacité collective à nous en saisir pour discuter ensemble de l'avenir du ministère. [...]

## **Discours d'Emmanuel Macron**

[...] Les missions du ministère qui ont été fortement mises à contribution par le passé, et qui sont indispensables pour le territoire, sont protégées. C'est le cas, en particulier, de la DGCCRF sur laquelle je vais revenir. [...]

Michel SAPIN a commencé à l'évoquer, je sais qu'il est un sujet important pour vous toutes et tous : la question de la revue des missions. Le Conseil des ministres du 10 septembre dernier a lancé un exercice de revue des missions qui concerne à la fois l'administration centrale et les services déconcentrés. Nous avons déjà eu l'occasion de nous le dire, il ne s'agit pas d'un exercice budgétaire. Mais il s'agit d'examiner sans complaisance les dispositifs inefficaces, de s'interroger sur nos missions, de dégager des priorités, de voir comment nous pouvons mieux nous organiser au sein de ces missions existantes et sur le territoire.

Comme Michel SAPIN l'a dit, nous entendons conduire cet exercice dans un esprit de large concertation. Elle sera conduite sous l'autorité du secrétaire général de ce ministère, lancée dans les prochaines semaines. C'est dans ce cadre, comme je m'y suis engagé auprès de vous il y a quelques semaines, que je souhaite qu'une concertation spécifique soit conduite par Carole DELGA, le secrétaire général et la directrice générale sur la recherche d'une meilleure organisation de la DGCCRF. [...]